



Reconnaissance d'un nourrisson

Par **sandra35**, le **08/04/2011** à **21:32**

Bonjour,

Si un homme x reconnaît mon bébé je ne peux m'y opposer ? Sauf l'attaquer en justice pour reconnaissance mensongère. Mais le problème je n'ai pas assez d'argent tous les mois mon compte est débiteur. Et j'aurais le droit à l'aide juridictionnelle partielle donc dure dure. Je ne sais pas quoi faire. Et je dois le laisser voir mon bébé chez moi ? Je ne suis pas obligé de lui ouvrir ma porte pour qu'il le voit car je suis sûre que ce n'est pas lui le père. Il veut pas me donner une pension alimentaire, il me donne rien. Il veut juste le voir chez moi. Merci de votre aide.

Par **corima**, le **08/04/2011** à **22:02**

Vu que vous ne savez pas qui est le père, vous pouvez ouvrir la porte à ceux avec qui vous pensez l'avoir fait... ou pas.